

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 19 décembre 2016, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;  
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;  
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absences motivées :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;  
Siège #3 : Madame Solange Tremblay.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2016-12-537**

#### **Ordre du jour**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion d'ajournement 19 décembre 2016 Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de documents :
  1. MRC de La Matapédia – Partage et versement des contributions volontaires 2016 – Parc éolien du Lac-Alfred;
  2. Écol'eau – Mesure des boues;
  3. MRC de La Matapédia – Demande de préavis – Modification au schéma d'aménagement;
  4. Modification au contrat publicitaire radio pour 2017;
  5. MTQ – Permis d'accès au poteau électrique;
  6. Tableau de location des casernes;
  7. Lettres de remerciements – Hommage à Danielle Marcoux;

8. Projet de loi 122;
  9. OMH – Budget 2017;
  10. MTQ – Modification reddition de comptes;
  11. MAMOT – Modification bonification tenant lieu de taxes;
  12. CPTAQ – Dossier Jasmin et Marc Poirier – Décision;
  13. Ministère de la Famille – Accusé réception;
  14. Règlementation sur la langue du commerce et des affaires;
  15. Patrimoine culturel;
  16. Certificat d’enregistrement – Règlement 2016-21;
  17. MRC de La Matapédia – Centre administratif;
  18. Rencontre avec monsieur Guillaume Viel, directeur du service de développement;
4. Demande d’appui :
    1. Statu quo concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles;
  5. Invitation :
    1. Banquet de la MRC de La Matapédia;
  6. Compte courant – Paiement de factures;
  7. Fonds réservé carrière/sablière;
  8. Règlement 2016-06 – Travaux route 132 – Paiement de factures;
  9. Règlement 2016-16 – Emprunt pour équipements mécanisés;
    1. MAMOT – Approbation du règlement d’emprunt 2016-16;
    2. Transfert de factures;
  10. Taxe d’accise 2014-2018 – Paiement de factures;
  11. Règlements 2013-05, 2015-01 et 2016-21 – Caserne de pompier – Paiement de facture;
  12. Règlement 2016-04 – Prolongement des infrastructures – Transfert de facture;
  13. Comité de développement socioéconomique de Sayabec – Protocole d’entente;
  14. Programme *Changer d’air! 2.0*;
  15. Règlement sur la tarification – Avis de motion;
  16. Affaires nouvelles :
    1. \_\_\_\_\_;
    2. \_\_\_\_\_;
    3. \_\_\_\_\_;
  17. Période de questions;
  18. Prochaine réunion – 16 janvier 2017;
  19. Levée de la séance.

---

---

**Dépôt de documents :**

- 3.1. La MRC de La Matapédia nous a fait parvenir les documents concernant le partage et le versement des contributions volontaires 2016 pour le parc éolien du Lac-Alfred. Suivant cette entente, la municipalité de Sayabec recevra un montant 18 579 \$.
- 3.2. Suite à la prise des mesures de boues aux étangs aérés, mesures qui doivent être prises toutes les trois (3) ans, la firme Écol'eau ne note aucune mesure particulière et soutient que la prochaine mesure peut se faire dans trois (3) ans pour les trois (3) bassins.
- 3.3. La MRC de La Matapédia a fait parvenir une demande de préavis au bureau régional du MAMOT pour le dossier de modification du schéma d'aménagement dans le but de permettre la construction d'un bâtiment d'entreposage dans la zone 33 R du règlement de zonage de Sayabec.
- 3.4. Des modifications seront apportées pour 2017 au contrat de publicité avec Bell Média, les différentes options seront discutées avec madame Boulay-Chouinard.
- 3.5. Le MTQ autorise l'accès au poteau électrique situé sur la route de Ste-Paule à Sayabec suivant la demande de monsieur Yannick Fortin d'Hydro-Québec.

**Monsieur Yves Labonté, conseiller, arrive à la réunion à 19 h 09.**

- 3.6. Dépôt du tableau des tarifs de location des casernes pour les différentes municipalités de la MRC.
  - 3.7. Lettres de remerciements transmises à la Chambre de commerce ainsi qu'au personnel de la municipalité et aux membres du conseil municipal suite à l'hommage de madame Danielle Marcoux, mairesse.
  - 3.8. Documents relatifs au projet de loi 122 qui reconnaît les municipalités comme des gouvernements de proximité et augmente à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.
- 

**Résolution 2016-12-538****OMH – Budget 2017**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le budget 2017 de l'OMH de Sayabec tel que présenté dans le rapport d'approbation de l'Office municipal d'Habitation du Québec en date du 10 novembre 2016.

---

**Dépôt de documents (suite) :**

- 3.10. Une lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe qu'une série de mesures d'allégement a été mise en place dans son processus de reddition de comptes dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)*.
- 
-

- 3.11. Suite au calcul de la bonification tenant lieu de taxes pour les années 2014 et 2015, la municipalité doit rembourser un montant de 776 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
  - 3.12. Suite à l'analyse du dossier, la CPTAQ a rendu sa décision dans le dossier de messieurs Jasmin et Marc Poirier demandant l'aliénation d'une partie du lot 4 437 771 et refuse de faire droit à la demande.
  - 3.13. Le ministère de la Famille accuse réception de la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017*.
  - 3.14. Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française sollicite les municipalités afin de soutenir les efforts du gouvernement à renforcer le visage français en assurant la conciliation des normes municipales et des mesures gouvernementales en matière d'affichage pour les entreprises.
  - 3.15. Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française sollicite la collaboration des municipalités à l'égard de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel.
  - 3.16. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2016-21. Aucune demande n'a été faite.
  - 3.17. Un communiqué de la MRC de La Matapédia nous informe qu'il y a eu une entente entre la ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia dans le dossier de la construction d'un nouveau centre administratif pour cette dernière.
  - 3.18. Une rencontre aura lieu entre les membres du conseil municipal et monsieur Guillaume Viel, directeur du service de développement à la MRC de La Matapédia ainsi que monsieur Steeve Ouellet, agent attiré à notre municipalité le 10 janvier 2017 à compter de 17 h.
- 

**Résolution 2016-12-539**

**Demande d'appui – Pour  
une fiscalité compétitive  
adaptée à la réalité agricole  
du Québec**

**CONSIDÉRANT**

l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

**CONSIDÉRANT QUE**

la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

**CONSIDÉRANT** l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

**CONSIDÉRANT** la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

**CONSIDÉRANT QUE** de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre

sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

**CONSIDÉRANT** le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

**CONSIDÉRANT** l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la Municipalité de Sayabec demande au gouvernement du Québec :

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles

visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

**Résolution 2016-12-540**

**Invitation – Banquet de la MRC de La Matapédia**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Yves Labonté, Jocelyn Caron et Jean-Yves Thériault, conseillers, ainsi que madame Marielle Roy, conseillère, au banquet de la MRC de La Matapédia qui aura lieu à la salle Club de l'Âge d'or de Val-Brillant le samedi 14 janvier 2017 à compter de 18 h. La MRC couvre les frais pour quatre (4) représentants de chacune des municipalités, des frais de 35 \$ seront exigés pour les personnes supplémentaires.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2016-12-541**

**Compte courant – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au montant total de 1 225.81 \$ pour diverses dépenses courantes.

<b>Dépenses au compte courant</b>						
<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TVQ</b>	<b>TPS</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>DATE</b>
Véolia	16004926 RI 05000	566.15 \$	56.47 \$	28.31 \$	650.93 \$	20-sept-16
						Analyseur PH
Transport Martin Alain inc.	8094	500.00 \$	49.88 \$	25.00 \$	574.88 \$	18-sept-16
						Pelle John Deere - Borne fontaine rue Lacroix
<b>TOTAL</b>		<b>1 066.15 \$</b>	<b>106.35 \$</b>	<b>53.31 \$</b>	<b>1 225.81 \$</b>	

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent que ces dépenses soient payées par le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2016-12-542**

**Gravière/sablère – Paiement de facture**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'affecter une partie de la facture 8214 de Transport Martin Alain Inc., au montant de 1 483.16 \$, au fonds réservé des redevances pour les gravières et sablières.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent



Décartecq Inc.	44680	80.00 \$	7.98 \$	4.00 \$	3.99 \$	83.99 \$	91.98 \$	23-nov-16
								Panneau de chenillette
Équipements Plannord	FL35362	168.62 \$	16.82 \$	8.44 \$	8.41 \$	177.03 \$	193.88 \$	23-nov-16
								Pièce chenillette
	FS49955	749.66 \$	74.78 \$	37.49 \$	37.39 \$	787.05 \$	861.93 \$	14-nov-16
								Pièce chenillette
	FS49993	609.21 \$	60.77 \$	30.46 \$	30.39 \$	639.59 \$	700.44 \$	15-nov-16
								Pièce chenillette
	FS50035	-388.84 \$	-38.79 \$	-19.44 \$	-19.40 \$	-408.23 \$	-447.07 \$	18-nov-16
								Pièce chenillette
Les Entreprises Plourde	Un partie de : 1018466	250.00 \$	24.94 \$	21.50 \$	12.47 \$	262.46 \$	296.44 \$	26-nov-16
								Voyage Sayabec-Qc
	1017349	42.62 \$	4.25 \$	2.13 \$	2.13 \$	44.74 \$	49.00 \$	05-nov-16
								Essence
Antoine Pelletier Auto centre inc.	130682	251.34 \$	25.07 \$	12.57 \$	12.54 \$	263.87 \$	288.98 \$	14-nov-16
								Pièce chenillette
Rôtisserie St-Hubert	6203523	30.50 \$	3.04 \$	1.53 \$	1.53 \$	32.02 \$	40.33 \$	05-nov-16
						5.26 \$		Repas + TIP
Ultramar	55479	17.39 \$	1.74 \$	0.87 \$	0.87 \$	18.26 \$	20.00 \$	05-nov-16
								Essence
<b>TOTAL</b>		<b>1 810.50 \$</b>	<b>180.60 \$</b>	<b>99.55 \$</b>	<b>90.32 \$</b>	<b>1 906.04 \$</b>	<b>2 095.91 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 906.04 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2016-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 189.87 \$ demeurent payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

#### **Résolution 2016-12-545**

#### **Ajournement de la séance**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'ajourner la présente séance à 19h30 afin de procéder à la réunion d'adoption du budget 2017.

#### **Résolution 2016-12-546**

#### **Reprise de la séance**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de reprendre la séance à 20 h 02, suite à la fin de la réunion d'adoption du budget 2017.

**Résolution 2016-12-547**

**Taxe d'accise 2014-2018 –  
Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 10015915 au montant total de 506.16 \$ à l'entreprise BPR-Infrastructure inc. pour des honoraires professionnels concernant les rapports trimestriels de l'eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 462.19 \$ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 43.97 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2016-12-548**

**Règlements 2013-03, 2015-01  
et 2016-20 – Paiement de  
facture**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 10015915 au montant total de 1 010.84 \$ à Constructo SEAO pour des frais liés à l'appel d'offres pour la construction de la caserne de pompier.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 913.13 \$ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03, 2015-01 et 2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 84.64 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2016-12-549**

**Règlement 2016-04 –  
Prolongement des  
infrastructures – Transfert  
de facture**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le transfert de la facture 15717 de la MRC de La Matapédia au montant total de 1 274.70 \$ au règlement d'emprunt 2016-04 pour le prolongement des infrastructures. Cette facture a initialement été payée par le compte courant.

entre la Municipalité de Sayabec et le Comité de développement socioéconomique de Sayabec. Une rencontre aura lieu entre les parties ce mardi 20 décembre 2016 à 9 h.

14. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2016-12-550**

**Règlement sur la tarification  
– Avis de motion**

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2017.

**Résolution 2016-12-551**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 05.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier